

Réf: Dossier N° 070141

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BANASSA » en abrégé « SCI.B. »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE BESSIKOI, Lot 3253, Ilot 291

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 13/12/2021 reçus par Me GUETTA YVES-LANDRY, enregistrés au CEPICI, le 01/01/2022, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BANASSA » en abrégé « SCI.B. »

Objet : - LA GESTION IMMOBILIERE ;
- LE CONSEIL et la FORMATION ;
- LES PRESTATIONS D'ACTIVITES

DIVERSES ;

Et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes, pourvu qu'elles n'enlèvent en rien le caractère civil de la Société.

En outre, la Société peut également participer par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet.

Capital social 500,000 F CFA divisé en (50.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE BESSIKOI, Lot 3253, Ilot 291

Dirigeant(s) : M DIOMANDE VAN GOMA HABIB (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B40-00016 du 21/01/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°02592/GTCA/RC/2022 du 21/01/2022

